



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-12

ASSAINISSEMENT

12 - Demande de subvention études auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées Rue Boris Vian et Allée René Cassin sur la commune de DOMONT (Opération n° 429 JL)

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune D'ÉZANVILLE), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 2

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

ASSAINISSEMENT

12 - Demande de subvention études auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées Rue Boris Vian et Allée René Cassin sur la commune de DOMONT (Opération n° 429 JL)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ce collecteur d'eaux usées date des années 1970, et a fait l'objet d'inspections télévisées en 2004 dans le cadre de l'entretien des réseaux. L'analyse de ces investigations a montré de nombreuses dégradations du collecteur ainsi que des difficultés d'écoulements à différents points. De plus, sa forme géométrique peu commune, dit en "champignon", de diamètre 600 millimètres au fil d'eau et 1 000 millimètres en extrados du tuyau, rend la réhabilitation de cette canalisation impossible techniquement par l'intérieur.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés en amont à travers l'opération n° 429 L, Rue Boris Vian en 2007, et en aval grâce à l'opération n° 429 J2, travaux en cours le long de la voie SNCF et aux abords du bassin de retenue de la "Tête Richard". Ce tronçon est difficile d'accès et traverse la RD301.

Un fonçage devra être donc effectué sous la RD301 ainsi que les raccordements aux extrémités par méthode de tranchées traditionnelles.

Des études préalables (topographie, foncier, inspections télévisées, recherche amiante et géotechnique) sont nécessaires pour mener à bien les travaux envisagés et afin de répondre à la charte qualité de l'AESN.

Le montant prévisionnel de ces études préalables est estimé à 60 000 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

Il convient donc de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 10ème programme de l'agence de l'eau de Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de réaliser les études préalables (topographie, foncier, inspections télévisées, recherche amiante et géotechnique) pour mener à bien les travaux envisagés et afin de répondre à la charte qualité de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

ASSAINISSEMENT

12 - Demande de subvention études auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées Rue Boris Vian et Allée René Cassin sur la commune de DOMONT (Opération n° 429 JL)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des études préalables;

2- Prend acte que le montant prévisionnel de ces études préalables est estimé à 60 000 € HT;

3- Prend acte que crédits seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée;

4- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

09 MARS 2018

Et affichée le :

09 MARS 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180307-2018-12-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018